

CAP NATIONALE CATÉGORIE B



CAP DE TITULARISATION PROLONGER N'EST PAS JOUER

Lors de la **CAP de titularisation** du mois de septembre 2023 **dix contrôleurs** devaient **prolonger le stage pratique** probatoire. Six l'ont validé à l'issue de la prolongation et **quatre ont échoué à le valider**.

Nous étions réunis, ce 8 février 2024, pour examiner ces quatre dossiers.

Lors des propos liminaires, **F.O.-DGFIP** a demandé que, lorsque l'ENFiP était informée par un contrôleur de sa situation de handicap nécessitant une adaptation de la formation ou du poste de travail, l'information soit relayée par l'ENFiP à la direction d'affectation.

En tout état de cause si vous êtes en position de handicap, **n'oubliez surtout pas de prendre contact avec le correspondant handicap** de votre département d'affectation.

Nous avons abordé l'organisation des **rentrées des stagiaires lors de la période des jeux olympiques**. L'administration est en cours de réflexion quant à décaler les dates.

Nous avons ensuite évoqué les **dossiers individuels**.

A l'issue des **débats très intenses** terminés vers 20h, l'administration propose **deux reversements en catégorie C et deux licenciements**.

Les reversements en catégorie C concernent des collègues déjà agents DGFIP avant la réussite aux concours.

F.O.-DGFIP a profité de cette CAPN pour rappeler ses **revendications** :



L'allongement de la durée de la formation initiale ;



La communication de la volumétrie par département et par bloc fonctionnel avant la campagne de première affectation ;



La prise en charge de l'hébergement des stagiaires par l'administration ;



Le remboursement intégral des frais engagés ;



Le début de la formation initiale au 1^{er} septembre.

DÉCLARATION LIMINAIRE À LA CAPN DE TITULARISATION DU 8 FÉVRIER 2024

Madame la Présidente,

Je ne suis pas né en 1989, l'année du bicentenaire de la Révolution. Mais de cela vous vous en doutiez déjà.

Ma génération est bien plus ancienne et cette génération, partout dans le monde, entend des discours mensongers et voit son monde chamboulé. Aujourd'hui elle pourrait être en proie au doute, elle est surtout en proie à la désillusion.

Le 16 janvier 2024 Emmanuel Macron s'est bien exprimé ainsi :

« Lors de mon 1^{er} quinquennat, nous avons beaucoup fait : on a recréé des Préfectures, on a ré-ouvert des trésoreries sur le terrain ».

Nous laisserons nos camarades de **FO** Préfectures réagir à la 1^{ère} affirmation et nous nous concentrerons sur la seconde concernant des trésoreries qui auraient été ré-ouvertes.

Soit le Président de la République confirme qu'il est bien un virtuose de la provocation gratuite, soit les fiches qui lui ont été transmises portent la signature du nouveau directeur de cabinet du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, anciennement fossoyeur du réseau territorial de la DGFIP et accélérateur d'un plan social dont il a toujours tu le nom.

Le Président évoquait-il le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) qui n'est ni nouveau, ni un réseau et encore moins de proximité.

Il s'agit surtout d'un machiavélique outil de réduction des dépenses publiques puisque, pour

nos gouvernants, un fonctionnaire (surtout de la DGFIP !) est un « coût sur pattes ».

Pour le syndicat **F.O.-DGFIP**, outre le dogme budgétaire, le NRP complexifie les relations avec l'utilisateur et le trompe sur un prétendument accueil plus proche de lui.

Ce ne sont pas MFS devenues MSAP puis EFS qui changeront la donne.

La prétendue amélioration du nombre de points de contact des usagers passerait donc par les Établissements France Services (EFS) dont le Président a fait l'éloge ?

Pour **F.O.-DGFIP**, il n'en est rien puisque ces EFS sont une mauvaise réponse apportée à un vrai problème résultant des 1 109 fermetures évoquées ci-dessus auxquelles s'ajoutent la suppression de 2/3 des services de publicité foncière, la réduction de 40% du nombre de Services des impôts des entreprises et de Services des impôts des particuliers ; le tout en 5 ans !

Les EFS remplaceraient, selon leurs concepteurs, des services DGFIP de pleine compétence où l'on pouvait effectuer des paiements, avoir un renseignement rapide et fiable, le tout effectué par des fonctionnaires formés et assermentés. Sauf qu'à leur tête se trouve généralement un fonctionnaire territorial de la communauté de communes formé en 3 jours à la fiscalité et que celles-ci ne servent que de boîtes aux lettres et d'aide aux usagers pour utiliser Internet.

Elles se substituent ainsi aux fonctionnaires des différentes administrations (France Travail, DGFIP, MSA, CAF, assurance maladie).

C'est loin de suffire pour répondre convenablement aux besoins en services publics de nos concitoyens ou pour le dire comme le nouveau premier ministre qu'ils en aient pour leur argent. A quoi sert donc d'être à moins de vingt minutes d'une coquille vide

Donc Madame la Présidente, je ne suis pas né en 1989, l'année du bicentenaire de la Révolution. Le simple fait d'être né cette année-là ne suffit pas à faire de Grands Révolutionnaires.

Vous conviendrez comme nous que le discours de M. ATTAL n'a rien à voir avec ceux de Mirabeau, Danton, Marat, Robespierre ou Saint-Just, géants de la révolution.

Ni la durée ni le fond ne le rapproche d'un Castro ou de son compatriote de lutte Le Che Guevara.

Naître en 1989 n'empêche pas de faire d'être un libéral désireux mettre fin aux idées des Lumières.

Les annonces de M. ATTAL sont porteuses de reculs sociaux particulièrement inquiétants.

- Quand le Premier ministre indique vouloir réformer le droit du travail et favoriser les négociations entreprise par entreprise, pour **FO**, comment ne pas comprendre une nouvelle remise en question du Code du travail et une remise en question du rôle des branches ?

- Quand le Premier ministre dit simplification des normes pour les entreprises, comment ne pas entendre déréglementation à tous les niveaux ?

- Quand le Premier ministre dit « desmicarisation », cela sous-entend la remise en question du SMIC et de ses règles de revalorisation, mais cela ne signifie pas augmentation générale des rémunérations, ni remise en place de l'échelle mobile des salaires.

- Quand le Premier ministre dit maîtrise des dépenses sous les 3% de déficit public, **FO** entend austérité salariale et nouvelles coupes budgétaires dans les services publics.

- Quand le Premier ministre annonce la suppression de l'allocation de solidarité spécifique et sa volonté d'aller plus loin sur l'assurance chômage, comment ne pas traduire cela par de nouvelles atteintes aux droits des chômeurs ?

Ce discours est bien la preuve que naître en 1989 n'empêche pas de devenir un contre révolutionnaire réactionnaire.

Concernant les CAPN en général, nous sommes toujours dans l'attente du règlement intérieur qui, comme Ulysse, doit faire un long voyage pour rejoindre sa Pénélope.

Connaîtriez-vous la date à laquelle ce document Ô combien important et attendu nous sera communiqué ?

Concernant notre CAPN de titularisation en particulier, nous allons évoquer quatre dossiers de contrôleur ayant prolongé le stage probatoire.

Sauf à avoir la mémoire qui flanche et ne plus nous souvenir de rien, nous sommes confrontés à un volume inédit 4 sur 10 prolongations prononcées en septembre.

La CEC propose deux non titularisations et deux réversions en cadre C. Nous aurons l'occasion d'en débattre.

Sur les modalités de la prolongation de stage :

Nous notons que ces stagiaires avaient une prolongation de stage de six mois. Les rapports intermédiaires datent le plus souvent du mois de novembre soit après 2 mois de stage et les défitifs du début du mois de janvier.

Sur les six mois de prolongation seuls trois sont efficaces. Autant réduire la durée de prolonga-

tion pour coller à la réalité ou adapter l'évaluation finale pour qu'elle soit en conformité avec les six mois initialement prévus.

Nous apportons également à votre réflexion cette possibilité :

Un stagiaire redoublant, car n'ayant pas validé sa scolarité théorique mais uniquement son stage pratique, serait dans l'obligation de repasser uniquement les UC manquantes. Ainsi il peut être dans son service le reste du temps.

Affiné, ce dispositif n'aurait pour chacun que des avantages en écourtant le temps passé à L'ENFiP tout en renforçant les connaissances dans le service.

Nous souhaitons également porter à votre connaissance des difficultés rencontrées par les stagiaires actuels :

➔ Problème d'emploi du temps qui ne sont communiqués dans certaines ENFiP que deux semaines en avance. Cette pratique pose des problèmes organisationnels aux stagiaires.

➔ Problème informatique lors des évaluations (déconnexion) et impossibilité de revenir sur les documents renseignés avant la déconnexion ce qui n'a pas permis de faire les épreuves dans des conditions acceptables.

Tous les stagiaires demandent :

- ✓ Un début de scolarité au 1^{er} septembre ;
- ✓ une prise en charge systématique de l'hébergement des stagiaires et la prise en charge intégrale des frais engagés lors de cette scolarité ;
- ✓ une présentation de la DGFiP en amont des mutations et des délais plus importants pour faire établir ces demandes nationales et locales.

Enfin pour terminer :

- ✓ Nous vous demandons de nous communiquer le nombre de démission ou abandon au 31/12/2023 ;
- ✓ nous exigeons l'appel de toutes les listes complémentaires.

**Vos élus F.O.-DGFiP
en CAPN de catégorie B**

**Sabine TRIQUENAU
Laurence DERIS
Gilles GLEYO
Philippe CANE**

**LES SERVICES ONT BESOIN D'AIR
APPEL DE TOUTES LES LISTES COMPLÉMENTAIRES !**



**C'EST POUR VOUS
QU'ON SE BAT !**